



## Je suis secrétaire médical

Je souhaite évoluer vers un autre métier  
assistant médical



### MÉTIER

Le métier d'assistant médical a été créé afin de :

- favoriser un meilleur accès aux soins des patients en allégeant le médecin de certaines tâches notamment administratives ;
- assurer de meilleures conditions d'exercice en offrant au médecin plus de temps de soin et de suivi médical ;
- améliorer la coordination et la continuité des soins avec les autres acteurs intervenant dans la prise en charge du patient.

A cette fin l'assistant médical exerce son activité dans les cabinets médicaux, généralistes ou spécialistes. Il prend en charge, sous la responsabilité du praticien :

- le suivi du parcours de santé du patient ;
- l'accueil et la prise en charge administrative des patients ;
- l'hygiène et la qualité ;
- l'assistance opérationnelle au praticien.

### ACCÈS AU MÉTIER

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) assistant médical est requis. L'assistant médical dispose de 2 ans à partir de la date d'embauche pour obtenir son CQP, qui comporte 4 blocs de compétences et se déroule en alternance. Il est accessible par la VAE.

Prérequis à l'entrée en formation:

- Etre titulaire d'un niveau 4 ou du baccalauréat
- Etre demandeur d'emploi ne possédant pas d'expérience dans le secteur de la santé mais possédant un niveau 4
- Etre secrétaire médicale titulaire ou si certification non validée, avoir une expérience professionnelle d'un an comme secrétaire médicale
- Etre assistant dentaire certifié

### FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

- **CQP assistant médical**

La branche professionnelle des cabinets médicaux souhaite prioritairement proposer le CQP aux personnels actuellement en poste, aux professionnels de santé et aux auxiliaires de puériculture souhaitant une reconversion. Pour autant, il est également ouvert aux jeunes, sortis de formation initiale et aux demandeurs d'emploi.

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU Niveau I) est obligatoire. Elle est délivrée dans le cadre de la formation.

### PARCOURS DE MOBILITÉ

Le secrétaire médical a des compétences qui peuvent être transférables sur un emploi d'assistant médical.

Ses connaissances en vocabulaire médical, ses compétences en accueil des patients, en gestion des urgences et en gestion du stress sont des atouts qu'il peut valoriser pour accéder à ce poste.

Il devra néanmoins suivre la formation et valider le CQP d'assistant médical. En fonction des certifications détenues et de l'expérience professionnelle, le parcours de formation du bloc de compétences "accueil et prise en charge administrative des patients" peut être réduit.

### COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de secrétaire médical dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'assistant médicale.

Activités de secrétaire médical	Degré de transférabilité vers assistant médical
Relations-patientèle	😊
Aide à la gestion du cabinet	😊
Secrétariat	😊
Secrétariat technique médical	😊

😊 Fort

### COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Les compétences complémentaires à celles déjà acquises sont développées lors de la formation obligatoire.

### ALLER PLUS LOIN

- [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- [www.ccn-cabinets-medicaux.fr](http://www.ccn-cabinets-medicaux.fr)
- [www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.